

L'enquête d'évaluation du paiement à bon droit et de la fraude de la branche Famille



Présentation au groupe de travail du Cnis

La mesure du travail dissimulé et ses impacts sur les finances publiques

Cnaf - DSER - 14 juin 2016

L'enquête d'évaluation du paiement à bon droit et de la fraude (PBDF)

- Opération d'évaluation lancée en 2009 par le département de la MDR auprès de toutes les Caf, renouvelée en 2010
- À partir de 2013, l'enquête est annuelle (2016 = 6^e vague)
- Des agents de contrôle assermentés vérifient le dossier complet du foyer (toutes les situations, toutes les prestations) sur un historique de 2 ans – contrôles sur place
- Protocole de contrôle harmonisé et précis pour viser une détection exhaustive des anomalies existantes sur les dossiers
- Commission nationale pour arbitrer les dossiers avec suspicion de fraudes



La vague 2016 de l'enquête PBDF

- 7 200 dossiers tirés au sort (allocataires percevant une prestation au titre du mois de février 2016) et examinés par les Caf à partir de mai 2016
- Tirage aléatoire stratifié sur toutes les Caf du territoire
- Les contrôleurs assermentés vérifient les dossiers sur un historique de deux ans (la période couverte s'étale ainsi de mai 2014 à fin 2016, selon les cas)
- Les contrôles doivent être effectués par les Caf d'ici novembre 2016
- Commission nationale prévue en novembre 2016 pour étudier les cas de fraudes suspectées
- Résultats des contrôles récupérés dans les bases statistiques mensuelles anonymisées du système d'information
- Questionnaire Sphinx pour la saisie des informations complémentaires (quelles modifications apportées au dossier ? Éléments matériels de la fraude ?) par le contrôleur en Caf et par la Commission nationale



Estimations de la fraude au titre de 2014 par l'enquête PBDF 2015



- Les dossiers pour lesquels une fraude a été suspectée par la Caf ont été examinés en Commission nationale.
- Groupe d'une trentaine d'experts MDR qui qualifie ou non le dossier en fraude (en novembre 2015, 364 qualifications de fraudes sur plus de 430 dossiers examinés)
- Étape 1 : calcul des sommes d'indus frauduleux au titre de 2014 pour les allocataires de l'échantillon
- Étape 2 : extrapolation des montants d'indus frauduleux au titre de 2014 de l'échantillon à l'ensemble de la population
 - Comme si tous les allocataires avaient été contrôlés de façon exhaustive
 - Méthode utilisée : apparentée à un sondage par grappes

Résultats au titre de 2014



- Les estimations s'accompagnent d'une marge d'erreur, intervalle de confiance à 95%
- La masse totale des indus frauduleux existants au titre de 2014 est estimée entre 1,3 et 1,7 milliard d'euros, ce qui représente entre 1,8 % et 2,5 % des prestations versées
- Le taux d'allocataires avec indus frauduleux au titre de 2014 est estimé entre 3,3% et 4,3%.
- Pas d'évolution significative par rapport à 2013.

À quoi sert l'enquête PBDF ?

- Permet d'évaluer le taux d'indus frauduleux au titre d'une année
- Amélioration de la connaissance des modifications apportées aux dossiers (avec ou sans incidence financière), informations sur les risques de la branche
- Ponctuellement, l'enquête sert aussi de base d'apprentissage pour la modélisation *data mining* et le *scoring* des allocataires (ciblage des contrôles « données entrantes »)
- Depuis cette année, l'enquête sert à calculer un indicateur de risque résiduel « données entrantes » (IRR), dans le cadre de la certification des comptes par la Cour des comptes





Merci de votre attention